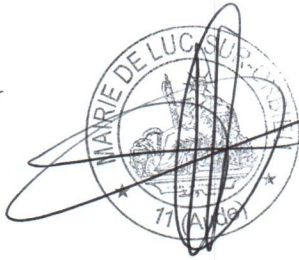


Vu par le Maire,
Le 15.10.2024


**PRÉFET
DE L'AUDE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carcassonne le 27 septembre 2024

**Cabinet
Mission Résilience**

Le Préfet de l'Aude

à

Mesdames et messieurs les
maires de l'Aude

et

Messieurs les présidents des
intercommunalités de l'Aude

Objet : Campagne annuelle d'information pluies-inondations méditerranéennes 2024

Les épisodes de fortes pluies et d'inondation sur le pourtour méditerranéen, aggravés par le changement climatique, peuvent engendrer des pertes humaines et des dégâts matériels considérables. Les sinistres années 1999 et 2018 restent gravés dans les mémoires à ce titre, et doivent nous conduire à appréhender cette nouvelle saison avec vigilance. Cette année encore, la sécheresse des sols et la température exceptionnellement élevée de la mer méditerranée sont des facteurs à prendre en compte dans l'occurrence d'épisodes méditerranéens significatifs sur notre territoire.

Je souhaite donc réitérer mes recommandations des années précédentes, en vous incitant à mettre en place toute initiative visant à sensibiliser vos équipes et vos concitoyens à la culture du risque.

I- La communication au grand public

Pour cette campagne de sensibilisation 2024 visant à informer les populations sur les risques de pluies intenses et d'inondation dans l'arc méditerranéen, je vous encourage à partager largement les documents réalisés par le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires portant sur les bons réflexes et le kit d'urgence nécessaires pour faire face à ce type de sinistre. Vous pouvez télécharger le kit de communication sur le site de ce ministère.

Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines, des gestes simples peuvent vous sauver la vie.



Reportez tous vos déplacements à pied ou en voiture.



Laissez vos enfants en sécurité à l'école.



Réfugiez-vous à l'étage.



Ne prenez pas votre voiture ; quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter.



Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.



Coupez, si possible et sans vous mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.



Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et de votre mairie.



Contactez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.



Préparez un kit d'urgence contenant notamment de l'eau, de la nourriture, les copies des papiers d'identité, les traitements médicaux... et placez-le dans un endroit facile d'accès.



Coupure d'électricité, de gaz, routes impraticables. comment préparer son kit d'urgence 72h ?

Lorsqu'une inondation majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus épuisantes. Le kit 72h préparé à l'avance permet de rester chez soi dans l'attente des secours.

De quoi est composé le kit d'urgence 72h ?



Nourriture non périssable, ne nécessitant pas de cuisson et outils de base (couteau multifonctions, ouvre-bouteille...)



Eau potable en quantité (3 litres par personne)



Médicaments



Trousse de premiers secours



Vêtements chauds et couverture de survie



Radio à piles et lampe de poche (avec pile de rechange)



Argent liquide (les distributeurs peuvent ne pas fonctionner)



Photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)



Doublez des clés de la maison et de la voiture



Chargeur de téléphone portable



Lunettes de vue (paire de secours)



Jeux pour occuper le temps

Placez votre kit dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles. En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner.



II- Outils de vigilance et d'alerte mis à votre disposition

> Cartes de vigilances et crues

Le grand public a accès au niveau de vigilance via les sites de la vigilance de Météo-France et Vigicrues. L'objectif est de toujours mieux informer et de responsabiliser le grand public pour l'inciter à suivre les consignes des autorités.

> APIC et Vigicrues Flash

Plusieurs outils réservés sont à votre disposition pour un suivi efficace en temps réel des conditions météorologiques et hydrologiques pour compléter les mesures de prévention et de vigilance :

- APIC (Avertissement des pluies intenses) : Avertissement des précipitations exceptionnelles à l'échelle communale, disponible sur l'ensemble des communes de métropole.
- Vigicrue Flash : Avertissement des crues soudaines, qualifiées de fortes ou très fortes, avec synthèse par commune pour les cours d'eau disposant d'informations fiables.

Les communes inscrites peuvent recevoir des alertes gratuites par SMS, courriel et message vocal en cas de risque météorologique ou hydrologique. L'inscription est gratuite et permet de déclarer les contacts souhaités. Pour que l'inscription soit effective, elle doit être validée par les services de la préfecture après avoir été créée sur le site apic-pro.meteofrance.fr.

> Automate d'appel

Si votre commune en est dotée, ce système vous permet de diffuser les informations préventives et les mesures curatives si besoin dans un délai de mise en œuvre extrêmement court.

> Sirène d'alerte

Votre commune dispose peut être d'une sirène ou est affiliée au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SIAP) préfectoral. L'objectif de ces installations est d'alerter la population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave, imminent ou en cours. Pour autant, la compréhension de cette alerte ne vaut que si la population est en capacité de traduire le signal émis (évacuation, confinement, attention particulière...) et demande donc un travail préalable d'information. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs reste le pivot de cette information.

> Les réseaux sociaux

Incontournables aujourd'hui, les réseaux sociaux, surtout si votre commune dispose d'un compte (Instagram, Facebook, X), peuvent être un vecteur d'information rapide et efficace pour le plus grand nombre. Il s'agira pour autant de diffuser des informations factuelles, basées sur des consignes claires.

> Le Plan Communal de Sauvegarde

Obligatoire pour toutes les communes du département, et donc pour toutes les intercommunalités (et on parlera ici de Plans Intercommunaux de Sauvegarde), cet outil qui recense les risques, les enjeux et apporte des éléments d'aide à la décision en cas de crise, doit demeurer le socle de votre gestion de crise.

Je vous encourage vivement, en ce début de campagne pluies/inondations à réunir vos équipes municipales afin que vous puissiez vous familiariser plus encore avec cet outil et la mise en place du poste de commandement.

A ce titre, le ministère de l'Intérieur et différents partenaires ont créé la plate-forme numérique Preparisk (preparisk.fr), qui propose des exercices gratuits, aussi bien pour les communes que pour les intercommunalités, sans préparation préalable.

Pour les 40 % des communes n'ayant pas engagé de démarches PCS, il demeure urgent d'en faire une priorité pour 2025. L'aspect réglementaire bien sûr, mais surtout l'occurrence d'évènements significatifs dans le département doit nous amener collectivement à préparer la réponse opérationnelle au profit de la population.

Enfin, le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) contribue également à apporter une aide précieuse pour vous dans le domaine des PCS et plus spécifiquement pour tout ce qui relève des inondations.

III- Mesures pouvant être mises en œuvre par les services de la préfecture

> Système d'information et d'alerte de la Préfecture

La Préfecture dispose d'un automate d'appel. Celui-ci revêt une importance capitale, car il permet de communiquer et de diffuser des alertes aux acteurs responsables de la gestion de crise.

Afin d'assurer la réception adéquate des messages de vigilance et d'alerte, il est impératif de maintenir vos coordonnées téléphoniques et courriels à jour, en privilégiant les

contacts fonctionnels et/ou opérationnels suivant votre organisation. Les mises à jour sont à adresser à l'adresse mail pref-defense-protection-civile@aude.gouv.fr.

> FR-Alert

En réponse à la directive européenne de décembre 2018, la France a déployé FR-Alert, un système d'alerte mobile visant à diffuser rapidement sur smartphone des alertes en cas de dangers tels que catastrophes naturelles, accident industriels ou actes terroristes dans une zone donnée. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir ces alertes, ni de télécharger une application. Le recours à cet outil concerne des situations exceptionnelles caractérisées par leur soudaineté, gravité, et la mise à mal de l'intégrité physique des populations. Les messages sont envoyés par les services préfectoraux, et peuvent l'être sur demande expresse d'un maire avec nécessité alors de renseigner un imprimé validé par l'autorité préfectorale.

> Le Centre Opérationnel Départemental (COD)

En veille permanente et activé en anticipation ou gestion de crise, sous l'autorité du préfet ou d'un membre du corps préfectoral, il rassemble les acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationale, les services de l'État, et les représentants des collectivités concernées. Il a vocation à collecter les informations du terrain afin d'assurer une vision globale de gestion de crise pour apporter une réponse opérationnelle coordonnée des services et calibrer les moyens départementaux ou zonaux nécessaires à la conduite de la crise.

Il permet également de communiquer des informations au grand public par l'intermédiaire de communiqués de presse et de diffusion de messages sur les réseaux sociaux.

> La mission Résilience

Compte tenu des risques que présente le département et des nombreux événements passés, j'ai décidé de créer cette nouvelle mission qui a pour but d'apporter toute aide technique en matière de gestion des risques et de préparation opérationnelle dont vous pourriez avoir besoin. L'objectif est de vous permettre d'améliorer la culture du risque et la gestion de crise sur votre commune avec un accompagnement.

Le commandant Dubois est chargé de cette mission et vous pouvez le contacter sur le mail jean-marie.dubois@aude.gouv.fr.

pour notre département de l'Aude, marqué par des événements climatiques potentiellement graves, et pour lesquels des vies humaines peuvent être en jeu, je sais pouvoir compter sur votre engagement, au même titre que vous pourrez compter sur le mien.

Mes services, notamment le SIDPC (pref-defense-protection-civile@aude.gouv.fr) et la mission Résilience sont à votre disposition pour vous apporter tout complément que vous jugeriez nécessaire.

Le Préfet de l'Aude



Christian POUGET